



Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3.505.079,43 euros
Siège social: 49 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
RCS 410 910 095 Paris

Communiqué de presse

VALERIO THERAPEUTICS ANNONCE LA REALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Paris (France), 15 octobre 2025

Valerio Therapeutics S.A. (Euronext Growth Paris : ALVIO), ci-après « **Valerio Therapeutics** » ou la « **Société** », annonce la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 6.363.636,23 €, par émission de 138.339.918 actions ordinaires nouvelles à un prix de souscription de 0,046 € par action ordinaire nouvelle, réservée à des investisseurs (l'« **Augmentation de Capital** »).

La Société a ainsi levé un montant total de 6.363.636,23 €, dont 3.499.999,99 € en numéraire apportés par des investisseurs, et 2.863.636,20 € par voie de compensation de créance.

A cette occasion, M. Julien Miara, Directeur Général, déclare : « *Cette augmentation de capital a pour objectif de compléter les ressources financières de la Société et lui permettre de financer le développement de ses plateformes et de ses pipelines internes tout en poursuivant les travaux initiés depuis le début de l'année sur la restructuration de son passif* ».

Modalités de l'Augmentation de Capital

Faisant usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2025, le Conseil d'Administration du 10 octobre 2025 a décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société, par l'émission de nouvelles actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories d'investisseurs dont les caractéristiques ont été déterminées par l'Assemblée. La période de souscription de l'Augmentation de Capital telle que décidée par le Conseil d'Administration a été fixée du 10 octobre au 20 octobre 2025.

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration de la Société, le capital social a été augmenté d'un montant nominal global de 1.383.399,18 € par l'émission d'un nombre total de 138.339.918 actions ordinaires nouvelles, au prix unitaire de souscription de 0,046 €, représentant pour la Société un prix total de souscription de 6.363.636,23 € (prime d'émission incluse). L'intégralité de l'Augmentation de Capital ayant été souscrite, le Directeur Général, conformément aux décisions du Conseil d'Administration, a constaté la réalisation de l'Augmentation de Capital le 15 octobre 2025.

Le prix unitaire de souscription des actions nouvelles retenu dans le cadre de cette opération reflète la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris lors des trois

dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, soit les séances du 7, 8 et 9 octobre 2025, diminuée d'une décote de 20%, arrondi à la troisième décimale, à 0,046 €.

Il a été souscrit à l'Augmentation de Capital dans les proportions suivantes :

Bénéficiaires	Nombres d'actions nouvelles	Modalités de souscription
Artal International SCA	62.252.963	Compensation de créance
Esperanza 2019	21.739.130	Espèces
Fidat Ventures	43.478.260	Espèces
Saint James Ventures 2	10.869.565	Espèces
TOTAL	138.339.918	/

Les nouvelles actions émises à la suite de l'Augmentation de Capital seront admises à la négociation sur Euronext Growth Paris. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN : FR0010095596), porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

L'Augmentation de Capital n'a pas nécessité et ne nécessitera pas la préparation d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers, en application du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil en date du 14 juin 2017, tel que modifié.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue de l'opération, le capital social de la Société s'élève à 4.888.478,61 €, divisé en 488.847.861 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale chacune.

Les actions nouvelles représentent 28% du nombre d'actions en circulation après l'Augmentation de capital. Ainsi un actionnaire détenant 1% du capital émis avant l'opération détient environ 0,72% du capital au terme de l'opération.

La répartition de l'actionnariat de la Société avant la réalisation de l'Augmentation de Capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions et de droits de vote	% détention
Artal International SCA	157 728 574	45,00%
Financière de la Montagne	90 486 732	25,82%
Esperanza 2019	20 238 676	5,77%
Agenus	17 857 143	5,09%
Flottant	64 196 818	18,32%
Total	350 507 943	100,00%

La répartition de l'actionnariat de la Société à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions et de droits de vote	% détention
Artal International SCA	219 981 537	45,00%
Financière de la Montagne	90 486 732	18,51%
Esperanza 2019	41 977 806	8,59%
Agenus	17 857 143	3,65%
Flottant	64 196 818	13,13%
Fidat Ventures	43 478 260	8,89%
Saint James Ventures 2	10 869 565	2,22%
Total	488 847 861	100,00%

Pour plus d'informations, visitez le site www.valeriotx.com.

CONTACTS

Valerio Therapeutics

Relations avec les investisseurs :

ir@valeriotx.com | +33 (0) 1 70 38 33 99

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Valerio Therapeutics et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Valerio Therapeutics diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Valerio Therapeutics émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Valerio Therapeutics et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer aux

Facteurs de Risque décrits dans le rapport financier annuel de la société ou tout autre rapport financier périodique ou communiqué de presse, disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société (www.valeriotx.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org).

Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres de Valerio Therapeutics.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (y compris la France) (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1er du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat Membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre. L'expression "Règlement Prospectus" désigne le Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié le cas échéant, et inclus toute mesure d'exécution pertinente dans l'Etat Membre.

Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis. La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 Restrictions relatives à la « financial promotion » du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.